

Le 26 septembre 2023

Par courriel

L'Honorable Jean-François Émond, j.c.s.
Cour supérieure du Québec
300, boulevard Jean-Lesage
Québec (Québec) G1K 8K6

Objet : Centre de distribution Transrapide inc. et al.
No. Cour : 200-11-028539-230

Monsieur le juge Émond,

Le 5 septembre 2023, le Contrôleur a signifié à la liste de distribution et déposé au dossier du Tribunal le *Quatrième rapport au Tribunal soumis par le Contrôleur* (le « **Quatrième rapport** »). Dans le cadre de son témoignage livré à l'occasion de l'audience tenue devant vous le 6 septembre 2023, le soussigné a présenté le Quatrième rapport au Tribunal.

En prévision de l'audience prévue demain devant vous, le Contrôleur vous soumet par la présente une mise à jour de la section *Procédure de traitement des réclamations* (paragraphes 42 à 57) du Quatrième rapport.

Depuis le 6 septembre 2023, les Requérantes ont tenu de nombreux pourparlers avec des créanciers des Débitrices. Ces pourparlers ont, entre autres, mené à :

- La préparation et le dépôt d'une version amendée du Plan, laquelle répond notamment à des préoccupations soulevées par certains créanciers;
- La conclusion d'ententes de principe ayant pour effet de régler, uniquement pour les fins du Plan, les requêtes en appel de la décision du Contrôleur d'une dizaine de créanciers.

Le paragraphe 51 du Quatrième rapport résume la situation, en date du 5 septembre 2023, des réclamations des créanciers revendiquant une hypothèque légale de la construction. Le tableau ci-après compare cette situation à celle qui prévaut en date de ce jour, en tenant compte des ententes de principes intervenues depuis entre les Requérantes et une dizaine de créanciers relativement aux requêtes en appel de la décision du Contrôleur présentées par ces derniers.

	5 sept 23		26 sept 23	
	#	M\$	#	M\$
Réclamations admises, nettes des doublons et avant retenues contractuelles, intérêts et frais, le cas échéant	37	20,3	42	22,3
Appels - Défaut de dénonciation au propriétaire	12	2,9	3	0,8
Appels - Autres motifs	8	0,6	4	0,1
Sous total		23,8		23,2
Appel - Millénum Construction inc.	1	3,0	1	3,0
Total - Réclamations totales potentielles, nettes des doublons et avant retenues, intérêts et frais, le cas échéant		26,8		26,2

Les Requérantes poursuivent des pourparlers avec certains des créanciers dont les requêtes en appel de la décision du Contrôleur n'a pas encore fait l'objet d'une entente de principe quant à son règlement. Le Contrôleur est d'avis que d'autres ententes de principes sont susceptibles d'intervenir au cours des prochains jours ou semaines.

Les procureurs des Requérantes, des créanciers visés et du Contrôleur travaillent présentement à documenter les ententes de principes intervenues. Les conventions de règlement seront déposées au dossier du Tribunal dès qu'elles auront été conclues et signées par toutes les parties.

Veillez agréer, Monsieur le juge Émond, nos salutations distinguées.

Éric Vincent, CPA, CIRP, SAI

Restructuration Deloitte inc.

En sa qualité de contrôleur de Centre de distribution Transrapide inc. et al.
et non à titre personnel

C.c. : L'Honorable Marie-Paule Gagnon, j.c.s.

M^{es} Claude Paquet et Gary Rivard

M^{es} William et Stéphanie Noonan

M^{es} Christian Roy, Catherine Simard et Guillaume Roux-Spitz

Liste de notification